



SUCCESSION : LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR PAR LES HERITIERS

ETAT CIVIL

- Livrets de famille du défunt, des héritiers et des légataires
- Pièces d'identité du défunt, des héritiers et des légataires (+ RIB des héritiers et légataires)
- Carte de séjour
- Extrait de l'acte de décès du défunt
- Contrat de mariage du défunt, des héritiers et légataires
- Copie des jugements de séparation de corps ou de divorce concernant tant le défunt que les héritiers et légataires
- Si incapable mineur ou majeur : ordonnance du juge des tutelles (tutelle ou curatelle)

DISPOSITIONS A CAUSE DE MORT

- Donation entre époux
- Testament

DONATIONS ANTERIEURES

- Donations consenties par le défunt

PATRIMOINE

I - ACTIF

- Livrets et/ou relevé d'identité bancaire concernant chacune des banques et C.C.P. où est ouvert un compte au nom du défunt et/ou de son conjoint
- Tous documents concernant chacune des retraites et pensions que le défunt ou le conjoint percevait ou dernier bulletin de salaire
- Cartes grises de tous véhicules (voiture, caravane, bateau, etc, ...) + kilométrage
- Contrats d'assurance-vie souscrits par le défunt ou son conjoint
- photocopie de la carte vitale

. Renseignements sur les biens immobiliers:

- Copies des titres de propriété
- Baux et renseignements sur les locations consenties
- Pour les appartements : nom et adresse du syndic

II - PASSIF

Tous renseignements concernant les dettes du défunt : toutes factures acquittées ou non après le décès et pour une dépense antérieure au décès :

- Frais de dernière maladie
- Frais funéraires
- Emprunts et copie des assurances décès-invalidité, engagements de caution.
- Dernier avis d'imposition sur le revenu
- Dernière Déclaration ISF
- Dernière Taxe foncière
- Dernière Taxe d'habitation
- Dernières impositions au titre de la CSG et RDS
- Tous renseignements sur les secours dont aurait pu bénéficier le défunt au titre de l'Aide sociale, ou fonds National de solidarité

"Précision : L'ORIGINAL des factures non acquittées devront être revêtues de la mention " BON POUR ACCORD DE PAIEMENT" suivie de votre signature."

Une provision de 250 € sera demandée